

Décision Modificative du budget 2022

Séance du 25 novembre 2022

Intervention de Marie-Louise GOURDON

Présidente du Groupe Environnement et Solidarité

Monsieur le président, mes chers collègues

L'année budgétaire qui s'achève est une année pleine de contrastes avec d'un côté le grand retour de l'inflation poussée par le coût de l'énergie en lien avec les tensions liées à la guerre en Ukraine.

Elle devrait s'élever à 6.2 % cette année. Elle frappe notre collectivité comme tous les habitants de notre département, et plus encore ceux dont le niveau de revenus est le plus faible.

Ce qui est propre à notre collectivité est la très forte hausse de nos recettes. Les droits de mutation atteignant un total vertigineux de 700 Millions d'euros.

La décision modificative n°1 du budget 2022

Alors que les DM1 servent avant tout à intégrer le résultat de l'année précédente et modifient en général à la marge le budget primitif, nous nous retrouvons depuis deux ans face à de bonnes surprises dans le domaine des recettes de DMTO en décalage important avec les prévisions des budgets initiaux.

Il est délicat de prévoir ces recettes sur lesquelles nous n'avons pas la main en dehors du taux que notre collectivité a fixé depuis 2014, au taux maximum autorisé. Je vous rappelle que cette faculté offerte par la Loi avait un but : celui d'apporter un début de réponse à la non-compensation depuis des années des Aides sociales (APA, PCH, RSA).

Lors de la DM 1 de novembre 2021, 80 M€ d'encaissement supplémentaires de DMTO étaient constatés, en novembre 2022, ce sont cette fois 100 M€ de recettes non attendues qui sont enregistrées, le tout dans un contexte de crise sanitaire, de crise écologique et de bouleversement économique.

Vous aviez mis en réserve 30 M€ l'an dernier qui n'ont pas été utilisés, vous mettez 50 M€ cette année. L'année 2022 finit donc avec 80M€ de réserve financière. Son montant est supérieur à ce que préconise le décret sur lequel vous vous appuyez cette année qui prévoit effectivement la possibilité de mise en réserve mais l'encadre en précisant qu'elle ne peut excéder le montant du résultat de fonctionnement excédentaire reporté. Celui-ci s'élève à 33.7M€ comme vous l'indiquez dans votre rapport, mais revenons à notre sujet principal.

Le Budget primitif de notre collectivité qui s'élevait au moment de son vote à 1.5 Milliard d'€ passe lors de cette DM à 1.7 Milliards d'€ + 112 M€, en hausse de 7%. Tout va bien pour les finances du Département. Nous devrions débiter ainsi l'année 2023 avec un niveau d'épargne nette record à 194.5 M€.

Disposer de ressources est une chose, l'important est ce que l'on en fait

Sur les 112 M€ supplémentaires de la DM1 :

1. 82.5 M€ vont au fonctionnement, avec, comme nous l'avons vu une mise en réserve de 50M€
2. 30M€ sont inscrits en investissement dont 9.5 M€ sont consacrés à un remboursement anticipé d'emprunt et 12.7M€ sont consacrés à des immobilisations dont l'acquisition de bâtiments : Le Centaure pour 6 M€, La clinique Mozart pour 6.7M€.

Maintenant, quelle amélioration concrète cette manne apporte elle aux populations en difficulté de notre département ?

Coté action sociale, notre première compétence, on note une hausse des dépenses de fonctionnement de **6.5 M€** soit une hausse de **+1%** par rapport au BP, hausse qu'il faut nuancer. En effet un complément de 8.7 M€ de recettes de l'Etat est également inscrit à cette DM pour compenser les mesures gouvernementales dans le domaine social.

Il est à noter également que le montant de l'allocation RSA prévue au BP est réduite de - **13 M€ (-9%)** à cette DM alors les associations nous alertent sur la progression de la pauvreté, voire la grande pauvreté, toutes les explications données à cette baisse drastique laissent perplexe.

Il est difficile de faire des comparaisons, seules celles de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) le permettent pour ce qui est des chiffres. Ainsi, notre département consacre en moyenne 287€ par habitant à l'aide à la personne pour une moyenne des autres départements de sa strate de 321 € par habitant et 178 € pour les frais de séjour et hébergement pour une moyennes de 213€. Comment explique ton ces écarts ?

En matière de logement, on s'étonne de la suppression de 1 M€ d'€ dans le domaine du renouvellement urbain. L'explication figurant dans le document mériterait quelques développements.

Avec une telle DM, les perspectives pour l'an prochain devraient être amitieuses. Elles semblent pourtant frileuses

Les choix budgétaires que nous trouvons dans le DOB et dans la DM 1 sont conformes à une gestion prudente, voire patrimoniale. Il ne faudrait pas se tromper sur la notion de « **patrimoine** » dont nous avons la charge, en tant que responsables politiques.

En l'état actuel, les plans climats nationaux mettent la planète sur une trajectoire de réchauffement d'a minima 2,5 °C d'ici à la fin du siècle. Les documents à horizon 2100 qui sont présentés sur le Papi Var mettent en évidence la fragilité de la basse Vallée, les 72 M€ envisagés aujourd'hui laissent entrevoir les moyens qu'il faudrait consacrer à sa protection alors que l'on continue à surcharger cette zone. Cela vaut également pour l'ensemble du littoral où réside 90% de la population.

Au lendemain de la réunion décevante qui s'est tenue à Charm-el-Cheikh, il est aujourd'hui évident que la sortie des énergies fossiles doit être prise en main en dehors des COP. La lutte contre le changement climatique se joue ici et maintenant. J'ai fait des propositions dans mon intervention du DOB et cette DM1 de par son importance nous donne les moyens d'une ambition : celle d'investir utilement pour l'avenir de la population de notre territoire. La maison commune que nous avons à gérer et à transmettre est notre vivre ensemble. Celle que l'on retrouve dans les rapports, malgré un certain nombre de mesures intéressantes, ne semble pas en phase avec la prise de conscience que notre « maison brûle ».